



## **PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM**

**LE 3 MAI 2021**

Procès-Verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 3 mai à 19h30 à laquelle sont présents : Mme Lise Nolette, conseillère, Messieurs Jean-Marie Poulin et Jean-Luc Lavigne, conseillers. Formant quorum sous la présidence du maire, Mme Luce Périard.

Mme Louise Côté directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée. Nous avons également la présence de Mme Christiane Leblanc et Mme Geneviève Boutin, chargée de projet qui s'occupe de la communication internet.

Nous avons aussi la présence de M Serge Leblanc, CA pour le dépôt et présentation du rapport financier 2020 de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham.

Étant donné que nous sommes en zone orange, le conseil se tient à huis clos sans la présence de citoyens. Mme Luce Périard ouvre la séance et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

Il est proposé par M Jean-Luc Lavigne et appuyé par Mme Lise Nolette d'adopter l'ordre du jour.

Les élus ayant tous reçu une copie du procès-verbal du 6 avril, et confirmant en avoir pris connaissance, on en dispense la lecture et on passe à son adoption.

Il est proposé par M Jean-Luc Lavigne et appuyé par M Jean-Marie Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de factures à partir de la liste fournie par la secrétaire au montant de 75 658.67 \$ incluant les salaires des employée pour le moi de mai au montant de 8147.48 \$

Aucune question écrite reçu.

2021-05-001

RÉSOLUTION adoptant le rapport financier 2020 de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham déposé et présenté par M Serge Leblanc, CA

Résolution – La municipalité de Notre-Dame-de-Ham adopte le dépôt du rapport financier 2020 présenté par M Serge Leblanc, CA se terminant avec un surplus de 54 822. \$

Proposé par M Jean-Luc Lavigne  
Appuyé par M Jean-Marie Poulin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Un résumé sera envoyé par la poste

## **2021-05-002**

RÉSOLUTION - Projet FRR – Bureaux municipal

Il est proposé par Mme Lise Nolette et appuyé par M Jean-Marie Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Louise Côté à octroyer les contrats auprès des fournisseurs prévus pour les dépenses en lien avec le projet de réaménagement de bureaux municipaux (téléphone/internet/classseur/peinture, stationnement etc. 70% de ces dépenses seront remboursés par le FRR et le 30% sera défrayé par la municipalité de Notre-Dame-de-Ham à même les surplus budgétaires. (Complément de la Résolution 2021-04-010)

Suite à la résolution 2021-04-006 – Fermeture du Prêt temporaire 2 – TECQ - pour les travaux de voirie 2019; ce prêt a été fermé en date du 14 avril 2021 au montant final de 285 733.15 \$ incluant le capital et intérêts.

Suite à la démission de la conseillère Mme Nancy Delisle en date du 20 avril 2021– pour déménagement – sa lettre a été lue à la séance. Le constat de vacance au siège numéro 5 a été fait. L'info sera transmise à la MAMH.

RÉSOLUTION – Recensement Municipal

## **2021-05-003**

Le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham soutient le Recensement de 2021 et encourage toutes les personnes qui y résident à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au [www.recensement.gc.ca](http://www.recensement.gc.ca). Les citoyens ont reçu un appel et une annonce est affichée sur le site web de la municipalité.

Proposé par M Jean-Luc Lavigne  
Appuyé par M Jean-Marie Poulin  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présent le 3 mai 2021

La distribution du compost gratuit aux citoyens désirant s'en procurer, sera samedi le 22 mai sur la rue Grenier face au Parc Municipal. Un message a été transmis sur le site web de la municipalité ainsi que sur le journal mensuel distribué aux citoyens.

Les citoyens seront avisés par téléphone ainsi que sur le site web de la municipalité du déménagement des bureaux municipaux au rez-de-chaussée du centre communautaire au 25, rue de l'Église avec rampe d'accès.

## **RÉSOLUTION – Avis de changement d'emplacement des bureaux municipaux à la FQM Assurance**

### **2021-05-004**

Il est proposé par M Jean-Luc Lavigne et appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser la FQM Assurance Inc. du changement d'emplacement des bureaux municipaux durant la semaine du 10 mai 2021 au rez- de -chaussée du centre communautaire.

Les élus ont pris connaissance de la semaine nationale de la santé mentale qui se déroule du 3-9 mai 2021.

## **RÉSOLUTION – GESTION CONTRACTUELLE**

### **2021-05-005**

Il est proposé par Mme Lise Nolette et appuyé par M Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham a appliqué en 2020 son règlement de gestion contractuelle en vigueur.

AVIS de MOTION est donné par M Jean-Luc Lavigne que le Règlement 416 sur la gestion contractuelle sera présenté à la prochaine séance du conseil pour adoption, pour rappeler les différentes mesures sur la gestion contractuelle et prévoir des règles relatives à l'achat local visant à favoriser les biens et services québécois, provenant de fournisseurs établis au Québec. Dépôt et présentation du projet de règlement 416 a aussi été fait.

Mention et document remis aux élus pour annoncer la semaine de la sécurité civile du 2-8 mai 2021.

### **2021-05-006 Résolution – Sogetel**

Il est proposé par Lise Nolette et appuyé par M Jean-Marie Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'ajout de prises de téléphone et internet dans les nouveaux

bureaux municipaux et autoriser Mme Louise Côté, directrice générale à signer une nouvelle entente avec Sogetel.

**Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.**

Mme Luce Périard, Maire \_\_\_\_\_

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal

Il est proposé par Mme Lise Nolette et appuyé par M Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (20h29)

En signant le procès-verbal, le président de l'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

\_\_\_\_\_  
Luce Périard, Maire

\_\_\_\_\_  
Louise Côté  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

